



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 5 juillet 2022, a adopté le règlement suivant :

1352-2022 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 1263-2022 RELATIF À LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ AFIN DE MODIFIER L'ANNEXE D : SERVICE DE L'URBANISME

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site WEB de la Municipalité : [Règlement numéro 1352-2022](#).

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 12 juillet 2022.

France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe